

—C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorst.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

DEUX BONNES NOUVELLES

Les candidats de langue française au diplôme de troisième classe, à l'École Normale, sont mis sur le même pied que ceux de langue anglaise.

Le département d'Éducation aurait décidé la création de licences d'enseignement bilingue, lesquelles seraient obligatoires pour enseigner dans les écoles bilingues, cinq ans après l'adoption de cette mesure.

Un bon vent souffle du côté du département d'Éducation provincial depuis quelques semaines, s'il faut en croire les journaux de la fin de la semaine dernière. C'est un vent de meilleure entente entre les populations française et anglaise de notre province du Nouveau-Brunswick; c'est une brise de justice longtemps attendue envers la minorité française de cette province.

Le "Telegraph-Journal" dans son numéro de jeudi dernier, annonce que les membres du Bureau d'Éducation ont été venus à la décision de placer les candidats anglais et français à l'École Normale, sur une même base pour la préparation au diplôme de troisième classe. Ce nouveau règlement entrera en vigueur au 1er juillet 1929.

Après cette date, aucune institutrice ne pourra enseigner plus de trois ans, avec un diplôme de troisième classe, restriction qui n'était faite que pour les institutrices de langue anglaise, dans le passé.

En quoi cette décision est-elle avantageuse pour nous? Pour bien définir les avantages, il faut d'abord expliquer qu'il existe depuis plusieurs années à Frédéricton, un département français (French Department) réservé aux candidats de langue française qui n'ont pu se qualifier dans leur examen préliminaire à l'entrée à l'École Normale pour un diplôme de deuxième classe. De plus, lorsque le département de deuxième classe était trop rempli d'élèves, qualifiés pour ce département, on envoyait les candidats de langue française dans le département français. Pour longtemps le public était sous l'impression que l'étude de la langue française était favorisée dans ce département, tandis qu'en réalité, on y enseignait particulièrement l'anglais afin de préparer les élèves à obtenir leur diplôme de troisième classe; comme conséquence, l'institutrice de troisième classe ne sait pas son français et connaît guère la langue anglaise. Le diplôme qu'elle reçoit, est plutôt un diplôme d'incompétence, comme nous le disait un jour un membre d'un ancien cabinet provincial.

Ce diplôme a une valeur permanente pour son porteur, c'est-à-dire qu'une institutrice de troisième classe peut enseigner toute sa vie avec aussi peu de capacité. Par contre, une institutrice de langue anglaise ne peut enseigner que trois ans avec un diplôme semblable. C'est cette différence que le Bureau d'Éducation fera disparaître l'an prochain, pour venir à éliminer graduellement les candidats au diplôme de troisième classe.

Le nombre d'institutrices a augmenté considérablement dans notre province depuis quelques années, en particulier celle de deuxième et première classes. Nous pouvons maintenant être plus exigeants sur les qualifications de notre personnel enseignant. C'est pourquoi la récente décision du Bureau d'Éducation nous réjouit puisqu'elle vise à l'amélioration de l'enseignement dans toute la province.

Il est une autre nouvelle que plusieurs de nos lecteurs ont sans doute lue dans quelques journaux de Québec. Nous n'avons pu la vérifier d'aucune façon, mais nous la reproduisons dans une autre partie de ce journal, avec l'ardent espoir qu'elle est bien fondée. Le département d'Éducation provincial aurait décidé la création de licences d'enseignement bilingue, pour les institutrices qui désirent enseigner dans les écoles bilingues de la province. qu'une classification prochaine des écoles déterminera.

Ce règlement entrera en vigueur au 1er juillet 1929 mais ne sera obligatoire que dans cinq ans, c'est-à-dire en 1934. On comprend qu'une mesure aussi importante ne peut entrer en force dans un court délai.

Ceux qui s'intéressent aux questions éducationnelles dans notre province voient facilement tous les avantages de cette nouvelle réglementation. Pour préparer les élèves à passer les examens nécessaires pour obtenir leur licence d'enseignement bilingue, il faudra qu'on leur enseigne dès maintenant plus de français. A l'École Normale on devra continuer l'enseignement du français, et, dans quelques années nous compterons un bon nombre d'institutrices qualifiées pour l'enseignement bilingue dans nos écoles.

Nos enfants pourront alors apprendre leur langue avec autant de facilité que l'anglais. Les enfants de nos concitoyens anglais auront le même avantage dont ils bénéficieront, nous en sommes assurés.

Nous ne croyons pas que nos gouvernants regrettent l'adoption d'une aussi sage mesure qui contribuera à dé-

G. N. TRICOCHÉ VARIETES LA MENACE DE L'ARMÉE ROUGE

—II—
Sous plusieurs rapports, les Bolchévistes ont fait preuve, en organisant leur armée, d'un sens pratique de la guerre assez remarquable. Jugant les armées étrangères alourdies par leur matériel, et de moins en moins pourvues de cavaliers, ils ont composé la leur de groupes légers, se suffisant à eux-mêmes, abondamment pourvus de cavalerie. Même si cette dernière n'est pas bien montée, elle n'en constitue pas moins une gêne sérieuse pour les troupes comme celles de la France, de l'Angleterre, etc. Des unités de cavaliers accompagnées d'une artillerie légère seraient un facteur aussi troublant que l'étaient les Cosaques, en 1812, pour la Grande Armée de Napoléon. En outre, il est notoire que les Soviets s'apprennent à user largement de gaz toxique; ces gaz n'ont pas de ceux qu'arrêteraient des considérations humanitaires!

Il y a toutefois deux points faibles dans cette organisation. Le premier admis par les Soviets eux-mêmes, est la possibilité de déloyauté chez les officiers et

soldats. Pour y remédier, on a eu recours à divers procédés assez curieux. D'abord, aucun "bourgeois" ne sert dans l'armée-combattante; les "travailleurs" seuls en font partie; les autres sont affectés aux services de la arrière. De plus, un certain nombre de communistes éprouvés sont incorporés dans chaque unité, afin de faire de la propagande et surveiller l'état des esprits. Et comme il faut tout prévoir, 70,000 communistes forment un corps d'élite, amplement pourvu de mitrailleuses, et toujours prêt à intervenir en cas de mutinerie locale dans les rangs. L'autre handicap, dont les Bolchévistes ne soufflent mot, est le manque d'autorité des officiers, lesquels sont peu instruits, mal payés, et se sentent continuellement soupçonnés. Mais il est permis de se demander si, en cas de guerre, l'Allemagne ne prêterait pas aux Russes un certain nombre de généraux et officiers supérieurs. Déjà, ce sont des ingénieurs allemands qui dirigent les usines de gaz et d'explosifs des Bolchévistes...

George Nestler Tricoché.

"Le Progrès du Saguenay" M. Bennett, l'"homme nouveau"?

Dans un discours prononcé à Oshawa, Ontario, M. Bennett, chef du parti conservateur, a touché encore une fois à la question cent fois discutée du statut politique du Canada. "Vers quel port se dirige M. King?" a-t-il interrogé. "S'il veut faire de ce pays, un pays indépendant, qu'il le dise. Cherchons à obtenir du premier ministre une déclaration très précise sur son lieu de destination, et à connaître sa carte marine et le port où il se dirige."

Dans ces paroles perle la vieille inquiétude des tories de voir notre Dominion prendre des airs de personne majeure et responsable de sa destinée.

Vers quel port nous dirige M. King et M. Lapointe? Vers celui que la sagesse diplomatique des hommes d'Etat anglais a choisis. M. Bennett fait semblant de ne pas y croire, et cherche à inquiéter l'entiment colonial des populations contre la politique jugée la mieux ordonnée aux intérêts de l'Empire, lors de la dernière conférence impériale.

M. Bennett s'est fourré dans la même ornière que ses prédécesseurs, et comme ses prédécesseurs, il y restera.

S'il eût été vraiment l'"homme nouveau" qu'on a cru voir en lui, son sens psychologique et politique lui aurait indiqué ce que veut la force des choses. Il n'aurait pas cherché à contraindre un sentiment qui ne peut que devenir de plus en plus général, à mesure que les générations naissent et grandissent au pays; mais il serait le Disraeli qu'attend le parti conservateur et sans lequel ce parti ne pourra rentrer dans la confiance d'une large portion de la population canadienne.

"Le Droit" Ottawa. Aveux d'un protestant

Le docteur Robert Greenfield explique la sympathie de Washington pour le gouvernement du Mexique. L'article, dans lequel il s'exprime, est très long. Contentons-nous d'en détacher quelques idées significatives.

L'auteur admet d'abord que, à

part quelques exceptions, les protestants et les maçons réprouvent tous la persécution du Mexique. Mais entre ce sentiment intime et la conduite il y a une opposition radicale.

"Il est clair, dit-il, que les Etats Unis ne permettront aux radicaux mexicains de mener au bout leur programme révolutionnaire que dans la mesure où cela peut servir aux intérêts de l'Amérique du Nord. Mais pour la lutte d'extermination du catholicisme, nous sommes bien d'accord, les protestants et les maçons, et nous avons accordé au gouvernement de Calles une aide loyale et assez considérable."

"Nous autres, Américains, nous avons toujours cru que le catholicisme est un obstacle insurmontable au projet de fusionner, dans une vaste amphictyonie, tous les pays du continent américain."

La sympathie des Etats-Unis pour la politique de Calles se rattache à l'impérialisme américain.

Avant aux catholiques du Canada et à ceux qui voient ici en eux un danger pour la loyauté britannique.

Vient de paraître
L'Action Canadienne-française

L'Action canadienne-française de juillet contient un très important article de M. Charles Gauthier, sur l'immigration et son enjeu. L'auteur montre comment se perd parfois une bonne cause. Vient ensuite une esquisse de la figure mystique de Saint Thomas par Hermas Bastien. On se repose ensuite à la lecture d'un sonnet d'un jeune poète, Horace Guay. On lira avec plaisir une lettre du Manitoba adressée par l'abbé Lionel Groulx à M. Antonio Perrault et que la revue est heureuse d'offrir à ses lecteurs. Henri d'Arles a signé quelques bonnes pages de critique et M. Anatole Vanier un article sur la ville de Québec. Ce numéro attire l'attention des lecteurs sur le prochain numéro de la revue de Saint-Hyacinthe. La direction dénonce en un mot d'ordre opportun l'inertie de l'autorité qui semble ignorer que la tragédie du Lac St-Jean va se répéter au Témiscouata. La fascicule se termine par une réimpression sur Le tour du Canada, et La vie de l'Action canadienne-française, signée E. Stienne Robin. A lire, les pages de bibliographie L'Ami des livres.

Dès que nous pourrons confirmer cette dernière nouvelle, il nous sera agréable de féliciter les membres du

CIRQUES & CARNAVALS

Les cirques, les carnivals sont venus et ils sont repartis, laissant quelques bibelots aux uns, des étourdissements à ceux qui se sont balancés dans les airs, mais emportant quarante mille, cinquante mille, peut-être soixante mille piastres de la belle argent de la population de la ville et du comté.

Le budget familial d'un grand nombre a été ravagé. Les montants assignés pour payer l'épicière, la modiste, les taxes d'écoles, de ville et autres, la contribution mensuelle à l'église, etc., ont été fortement entamés.

Les marchands, les hommes d'affaires, tous ceux qui sont dans le commerce, sont aux alarmes. La collection est dure, les crédits montent sans cesse sans espoir de recouvrance. Le mal se fait sentir non seulement dans la ville, mais dans tout le comté, car ces organisations ont attiré des gens de partout.

Plusieurs citoyens nous ont demandé d'intervenir pour enrayer ce fléau du commerce local. Ce qui est fait est irrémédiable. Il ne reste qu'à prévoir pour que la chose ne se répète plus dans l'avenir, ou du moins pas aussi souvent. Deux cirques et trois carnivals dans l'espace de sept ou huit semaines, c'est un peu trop.

Les autorités de la ville ne peuvent pas catégoriquement refuser l'entrée de ces organisations dans nos murs en autant qu'elles paient les taxes convenus. Mais ces taxes sont-ils assez élevés? C'est ce que nous ne croyons pas. Le taux d'entrée et le coût d'opération pour chaque jour devraient être très élevés pour les cirques et les carnivals étrangers. Les petites organisations seront ainsi tenues à l'écart et le montant que verseront les cirques au trésor de la ville compensera un peu pour les dépenses locales qu'ils occasionnent.

De plus, comme le mal se fait sentir dans tout le comté, la municipalité du Comté de Madawaska devrait adopter les mêmes taxes. Ainsi les carnivals ne seraient pas tentés d'aller s'implanter aux limites de la ville pour éviter une forte taxe.

Mais toute suggestion à cet effet vaudrait beaucoup plus si elle était formulée par un groupe d'hommes organisés — les hommes d'affaires qui sont dans le cas les plus intéressés — que par quelques individus.

En passant nous ferons remarquer combien il est important que les hommes d'affaires se groupent en association, comme le font leurs confrères des autres villes progressives. La cause commune ne peut être promue sans l'effort commun. Solitaires les uns des autres, les marchands ne peuvent rien lorsqu'il s'agit d'un mouvement ou d'une question d'intérêt général.

Nous avons déjà eu une Chambre de Commerce qui a vivoté pendant quelques années. Il n'en est plus question aujourd'hui, de même pour l'Association des Marchands-Détaillants. Combien de services ces deux associations auraient pu rendre à leurs membres et à notre population en général depuis quelques années.

Les ravages qu'ont causés les carnivals dans le commerce local, cet été, démontrent aux hommes d'affaires de la ville la nécessité de l'action en commun.

Profitez de la leçon et organisez-vous!
Gaspard BOUCHER

Collège Ste-Anne de la Pocatière

Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a été fondé par l'abbé Chs.-Frs. Painchaud en 1827. Il est à 75 milles en bas de Québec à proximité des Chemins de fer Nationaux et du fleuve Saint-Laurent, avantageusement situé sur le premier échelon d'un morne qui dévale en pente douce: il domine, de cette terrasse naturelle le fleuve et la vallée. Le site réunit les avantages du pittoresque, de la salubrité et surtout de la retraite.

Les études sont partagées en deux cours entièrement distincts ordonnés cependant l'un à l'autre, le cours commercial français-anglais et le cours classique proprement dit. Les quatre années d'études du premier comportent les connaissances requises pour les divers genres d'affaires qui n'exigent pas un cours technique ou un cours secondaire complet; la classe supérieure est partagée en deux sections dont l'une initie aux éléments du latin ceux qui se destinent à faire le cours classique. Celui-ci comprend six autres années, dont les deux dernières sont consacrées à la philosophie et aux sciences naturelles. Le Collège est affilié à l'Université Laval depuis 1863.

La rentrée des élèves aura lieu le 5 septembre. Pour renseignements s'adresser au "PROCU-

La Vie Canadienne

Édition du mois d'août

La Vie Canadienne vient de nous arriver, toute imprégnée des mirifiques parfums de sa jeunesse et de sa grâce. La couverture-présentation de l'automne qui, espérons-le, s'éternisera dans nos climats, capricieux—représente des joués de golf se désolant à une source d'eau vive. Le tableau, signé Canadien National, est à tous les points bien venu et charmant.

La matière à lire est des plus captivantes, et l'on y remarque surtout, dans le choix des articles, romans, etc., le désir souverain d'accommoder la clientèle tout en présentant le plus aimable intérêt.

Nous encourageons fortement nos lecteurs à s'abonner à une publication littéraire d'un tel mérite, et qui s'offre à nous sous les auspices les plus distingués, avec une direction aimée, et à des prix qui défient toute compétition française sur nos marchés.

Pour tous détails, prière de s'adresser à:
LA VIE CANADIENNE
92 rue Saint-Catherine Est
Montréal.

Après cinquante ans de hauteur d'un homme d'élite sensiblement.
Les esprits faibles se croient les applaudissements.
Un bon ami n'est pas un ennemi.